CONDITIONNALITE 2017 : ETAT DES LIEUX (végétal)

Nom - Prénom :

Date :

Domaines	Sous domaines	Description de la mesure	concerné oui	concerné non	conforme oui	conforme non	Observations
Bonnes conditions agricoles et environnementales	Bandes tampons	Bandes tampons de largeur suffisante le **long de tous les cours d'eau BCAE** avec interdiction d'emploi de fertilisants et de produits phytosanitaires					
	Irrigation	Autorisation de **pompage** et **mesure** de la quantité d'eau prélevée					
	Eaux souterraines	**Pas d'existence d'un rejet** dans les sols (imputable à l'exploitant) d'une substance interdite et **respect des distances de stockage** des effluents d'élevage (35 m lieux de stockage y compris bâtiments et annexes)					
	Couverture minimal des sols	**Couverture des surfaces** mises en culture (y compris les surfaces en herbe) en zone vulnérable. Respect de la **date limite de semis, de destruction et couvert autorisé**. Présence d'un couvert végétal entre les phases d'arrachage et de réimplantation des cultures fruitières, viticoles ou de houlon.					
		Respect de l'interdiction de sol nu (pour les terres en jachère). Respect date limite implantation des jachères					
	Limitation érosion	Respect de l'interdition de travail des sols gorgés d'eau ou inondés					
		Pour les parcelles en pente supérieure à 10%, ne pas labourer entre le 01/12 et le 15/02, dans le sens de la pente et sans bande végétalisée de 5 m en bas de la parcelle.					
	Brûlage des pailles	**Non brûlage** des pailles et des résidus de cultures après la récolte					
	Maintien particularités topographiques	Maintien des **haies** Déclaration préalable avant de dépacer, remplacer ou destruire une haie Maintien des mares, bosquets, roselières ou chênaies/châtaigneraies entretenues par les porcs					
		Pas de taille de haies et d'arbres entre le 1er avril et le 31 juillet					
Environnement	Directives Oiseaux / Habitats	Respect des mesures de **protection des habitats d'oiseaux sauvages** protégées (ou migrateurs) y compris dans les sites **Natura 2000**					
	Directive nitrates (zone vulnérable)	**Si éleveur**, respect du plafond des 170 kg d'N org/ha SPE + respect des périodes d'interdiction d'épandage + respect des conditions particulières d'épandage (points d'eau, pente, sol détrempé, inondé, gelé ou enneigé) + capacité de stockage suffisantes et étanches + couverture végétale permanente le long cours d'eau et plan d'eau de plus 10 ha et entretien conforme + déclaration annuelle de flux d'azote					
		Plan prévisionnel de fumure + cahier d'épandage + bilan fin année					
		Raisonnement de l'équilibre de la fertilisation dans le PPF exact et complet					
		Respect de l'apport d'azote inscrit dans le PPF					
		Réalisation d'une analyse de sol (+ 3 ha en zone vulnérable)					
		Couverture hivernale de 90 % des surfaces ou mesures dérogatoires					
		Couverture permanente le long des cours d'eau BCAE et plan d'eau					
Santé - Production végétale	Pulvérisateur	**Contrôle technique** du pulvérisateur (au - tous les 5 ans - vignette valide)					
	Utilisation des produits phytosanitaires	Phyto bénéficiant d'une **autorisation de mise sur le marché** (AMM). **Respect des exigences** prévues par cette AMM (dose, culture, zone non traitée, délai avant récolte, vitesse du vent…). Respect des textes fixant des prescriptions d'emploi particulières. Certiphyto valide					
	Registre phytosanitaire	**Enregistrement** de l'utilisation de produits phytosanitaires, apparition d'organismes nuisibles ou de maladies, résultats de toute analyse d'échantillons prélevés sur les végétaux ainsi que l'utilisation de semences génétiquement modifiées dans le cadre de l'alimentation animale.					
	Local phytosanitaire	**Local,** ou armoire, aménagé pour le stockage des produits phyto, réservé à ce seul usage, aéré ou ventilé, fermé à clef.					
	Bonnes pratiques hyg.	Respect des **limites maximales de résidus** des pesticides (LMR)					

Mise à jour mars 2017

CONDITIONNALITE 2017 : ETAT DES LIEUX (animal)

Nom - Prénom :

Date :

Domaines	Sous domaines	Description de la mesure	concerné oui	concerné non	conforme oui	conforme non	Observations
Santé - Production animale	Paquet hygiène animal	**Registre d'élevage** : ordonnances en lien avec les médicaments présents ou les traitements inscrits + bon livraison/facture pour les médicaments sans ordonance ou les aliments + enregistrement des traitements					
		Respect des indications et délais d'attente pour médicaments ou aliments supplémentés					
		Equipement adapté pour le **stockage des médicaments** (froid ou température ambiante) Local ou équipement spécifique réservé à l'**entreposage des aliments** Stockage séparé des **aliments médicamenteux**					
		Volailles : Fiche d'information sur la chaîne alimentaire					
		Respect des mesures de **prophylaxie et de police sanitaire**					
		Abattoir agréé sauf si abattage familial de porcs, d'ovins ou de caprins					
		Lait : Attestation de la machine à traire datant de moins de 18 mois Séparation des locaux de stabulation des locaux de stockage lait / colostrum Entretien des équipements entrant en contact avec le lait Repérage des animaux dont le lait est écarté Locaux d'entreposage lait / colostrum protégé des nuisibles Respect de la température de conservation du lait					
		Œufs : Respect des règles hygiène, stockage, identification et marquage					
	Maladies animales	Pas d'utilisation d'**hormones** comme activateur de croissance					
		Pas d'aliments interdits + Respect des mesures de police sanitaire					
	Identification et enregistrement bovins, ovins, caprins, porcins	Respect des **règles d'identification** des animaux + Respect des règles de notification de mouvements des animaux + Respect de la réglementation sur la réidentification des animaux importés + Respect des régles de circulation					
Protection animale	Bien-être animal	**Tous les élevages :** Bâtiments d'élevage : circulation de l'air, température, éclairage, ventilation Blessures : absence de matériaux tranchants, obstacles, entraves ou mutilation Santé : soins, vétérinaire, isolement Alimentation et eau : fonctionnement, compétition, quantité, qualité, fréquence A l'extérieur : protection contre les intempéries/prédateurs, absence de dangers					
		Elevage de veaux en bâtiment : Bâtiments d'élevage : circulation de l'air, température, éclairage, ventilation, cases individuelles et collectives, conception des sols Blessures : attache sous conditions, absence de muselière Santé : soins, vétérinaire, isolement Alimentation et eau : alimentation fibreuse, prise de colostrum					
		Elevage de porcs en bâtiment : Bâtiments d'élevage : circulation de l'air, température, éclairage, ventilation, bruits, densité de logement, état des sols, superficies Hébergement : regroupement des femelles, maternité, sevrage, allotement Blessures : absence de matériaux tranchant, d'attache des femelles, mise à disposition de matériaux manipulation Santé :soins, vétérinaire, isolement Alimentation et eau : alimentation fibreuse et à haute valeur énergétique					

Mise à jour mars 2017